

Révision: 1.0 Date: 28.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

M-Coat W-1

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale Nom Chimique N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	M-Coat W-1 Mélange Mélange Mélange Aucune attribué.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants Rien de connu.
1.3	Information sur le fournisseur Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
1.4	Tél. d'urgence	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
2.1.2	Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Pictogramme(s) de Danger Mention(s) d'Avertissement Mention(s) de Danger Mention(s) de Mise en Garde	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) M-Coat W-1 Aucune attribué. Aucune attribué. Aucune attribué. Aucune attribué.
2.3	Autres dangers	Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Révision: 1.0 Date: 28.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	Mention(s) de Danger
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, microcryst.	100	63231-60-7	264-038-1	Non classé.

Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	Classification CE et Phrases de Risque
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, microcryst.	100	63231-60-7	264-038-1	Non classé.

3.2 Mélanges Non applicable.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

<p>Inhalation</p> <p>Contact avec la Peau</p> <p>Contact avec les yeux</p> <p>Ingestion</p>	<p>Voie d'exposition peu probable.</p> <p>Laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.</p> <p>Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Ne pas faire vomir. Si les symptômes persistent alerter un médecin.</p>
<p>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</p>	<p>Rien de connu.</p>
<p>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</p>	<p>Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.</p>

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<p>5.1 Moyens d'extinction</p> <p>Moyens d'Extinction Appropriés</p> <p>Moyens d'extinction à Proscrire</p>	<p>Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.</p> <p>Ne pas utiliser de jet d'eau.</p>
<p>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</p>	<p>Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.</p>
<p>5.3 Conseils aux pompiers</p>	<p>Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.</p>

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<p>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</p>	<p>Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Se laver soigneusement les mains après manipulation.</p>
<p>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</p>	<p>Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.</p>
<p>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</p>	<p>En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Éponger les restes de produit puis mettre en lieu sûr. Transférer dans un conteneur pour élimination.</p>

Révision: 1.0 Date: 28.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

6.4 Référence à d'autres sections Revalorisation ou recyclage si possible.
Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
	Température de stockage	Ambiante.
	Temps limite de stockage	Stable dans les conditions normales.
	Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant)
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Revêtements / Applications Peinture.

8. SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	Paramètres de contrôle	
8.1.1	Limites d'exposition sur le lieu de travail	Non fixé.
8.1.2	Valeur limite biologique	Non fixé.
8.1.3	PNECs et DNELs	Non fixé.
8.2	Contrôles de l'exposition	
8.2.1	Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.
8.2.2	Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
	Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
		
	Protection de la peau	Porter des gants imperméables (NE374).
		
	Protection respiratoire	Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire. La substance n'est pas volatile.
		
8.2.3	Risques thermiques Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Non applicable. Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.0 Date: 28.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

12.6 Autres effets néfastes Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
13.2 Autres informations Aucun.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID / IMDG / IATA
14.1 Numéro ONU Non classé comme dangereux pour le transport.
14.2 Désignation officielle de transport Non classé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non classé
14.4 Groupe d'emballage Non classé
14.5 Dangers pour l'environnement Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non classé
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non classé

15. SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1 Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Aucun.
15.1.2 Règlements nationaux Rien de connu.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS) et Enregistrement(s) ECHA pré-existant Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, microcryst. (CAS# 63231-60-7).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Non classé	Aucun.

LÉGENDE

LTEL Limite d'exposition prolongée
STEL Limite d'exposition (15 min)
DNEL Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB vPvT: très Persistant et très Toxique
OECD Organisation de coopération et de développement économiques

Conseils de formation: il convient d'accorder une importance particulière aux procédures de travail mises en œuvre ainsi qu'à l'étendue éventuelle de l'exposition, car ces deux paramètres permettent de calculer si un niveau de protection supérieur est nécessaire.

Révision: 1.0 Date: 28.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.